

## Projet pédagogique

### Introduction

Chers parents, chers partenaires de l'école,

C'est avec enthousiasme et engagement que nous vous présentons notre Contrat d'objectifs 2019-2025, fruit d'une réflexion collective menée par l'ensemble de l'équipe éducative. Ce document trace les grandes lignes de notre projet pédagogique et éducatif pour les six années à venir.

Notre ambition est claire : accompagner chaque enfant dans son développement global, en lui offrant un cadre bienveillant, stimulant et ouvert sur le monde. Nous croyons profondément que chaque élève est unique, porteur de richesses et de potentiels à révéler. C'est pourquoi nous mettons tout en œuvre pour favoriser l'épanouissement personnel, la réussite scolaire et le vivre-ensemble.

À travers des actions concrètes, des objectifs précis et une pédagogie active, nous souhaitons construire, avec vous, un parcours scolaire cohérent, exigeant et respectueux du rythme de chacun.

Nous vous remercions pour votre confiance et votre collaboration précieuse. Ensemble, faisons de l'école un lieu de croissance, de découvertes et de réussites partagées.

### Objectifs Spécifiques

1. Renforcer les compétences en lecture des élèves de la M1 à la P6.
2. Réduire progressivement le redoublement et le décrochage scolaire entre la P1 et la P6.
3. Améliorer le bien-être et le climat scolaire, de la maternelle à la P6, tant en classe que dans la cour de récréation.

### Volet Pédagogique

Objectif prioritaire : Maîtrise de la langue française, à l'oral comme à l'écrit.

Actions mises en œuvre :

- Définition annuelle des objectifs à atteindre, en lien avec les référentiels du Pacte d'excellence.
- Mise en œuvre concrète de ces objectifs dans les pratiques de classe.
- Évaluations formatives et certificatives régulières.
- Poursuite des actions déjà engagées :
  - Remédiations individualisées.
  - Interventions de conteurs.
  - Logopédie individuelle.

- Tables de conversation en petits groupes.
- Création de spectacles et sorties culturelles.

## **Volet Éducatif**

Objectif prioritaire : Ouverture au monde.

Actions proposées :

- Organisation de sorties culturelles et sportives.
- Classes de dépaysement tous les deux ans (durée maximale : une semaine).
- Mise à disposition de bibliothèques de classe et de ressources multimédias.
- Animation de la pastorale scolaire.
- Neutralité religieuse : aucune marque extérieure d'appartenance religieuse n'est autorisée pour les enfants.

## **Mise en œuvre du Pacte d'Excellence – Tronc Commun**

L'école applique les réformes du Pacte d'excellence :

- Utilisation des nouveaux référentiels.
- Développement de l'éveil aux langues et du PECA.
- Intégration du numérique pour améliorer la communication et les apprentissages.
- Accent mis sur l'évaluation formative (Dacce).
- Participation obligatoire aux séances EVRAS et sensibilisation au harcèlement scolaire.

## **Approche Pédagogique : L'Enfant au Cœur des Apprentissages**

L'élève est acteur de sa formation. Il est amené à :

- Explorer ses connaissances antérieures.
- Construire progressivement son savoir.
- Apprendre à apprendre.

## **Activités en Classe**

- Construction active des savoirs et savoir-faire.
- Évaluation formative continue.
- Activités individualisées, en groupe ou collectives, porteuses de sens.
- Projets, défis, résolution de problèmes.
- Développement de la langue orale et écrite.
- Utilisation de matériel informatique et audiovisuel.
- Activités sportives et de psychomotricité.
- Sorties, visites, classes de dépaysement.

## **Remédiation**

Un enseignant accompagne les élèves en difficulté, en collaboration avec les titulaires de classe. Les remédiations peuvent être individuelles ou en petits groupes. Les parents sont informés de toute prise en charge.

## Évaluation

- Évaluations continues tout au long de l'année.
- Suivi régulier par les parents via les fardes d'évaluation (signature requise).
- Disponibilité des enseignants sur rendez-vous pour toute information complémentaire.
- Bulletin remis toutes les dix semaines.
- Évaluation globale en fin d'année avec commentaires détaillés.
- Évaluations certificatives en fin de 2e et 6e années.
- Participation aux épreuves externes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Délibération du conseil de cycle pour chaque élève.

## Certificat d'Études de Base (C.E.B.)

Le C.E.B. est délivré à la fin du cycle primaire, sur base :

- Des acquis de l'élève tout au long de son parcours.
- Des évaluations formatives.
- Des résultats aux épreuves externes.
- De la délibération du conseil de cycle.

## Conseil de Cycle

Réunion trimestrielle réunissant tous les intervenants pédagogiques (enseignants, direction, logopède, PMS, éducatrice, etc.).

- Analyse collective des résultats, progrès et difficultés de chaque élève.
- Délibération en fin d'année sur le passage au cycle supérieur.
- En cas d'année complémentaire, élaboration d'un plan d'apprentissage individualisé.
- Communication de la décision aux parents.